

Délibération n° 202507

Dénomination de voie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :

2 juillet 2025

Date de la convocation :

26 juin 2025

Date d'affichage :

26 juin 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :
Patrick Lamy (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguet), Claudine Pariche (pouvoir donné à Martine Touzain), Francis Haillet (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Marc Jourdain (pouvoir donné à Maurice Petit), Christiane Sargis (pouvoir donné à Nicole Taris), Agnès Planchon (pouvoir donné à Marie-Laure Haimez).

Absent excusé sans pouvoir : Christian ADAM

Monsieur Eric Pruvost a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30 « *Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation* »,

- la loi de différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification du 21 février 2022 (dite « loi 3DS ») imposant à toutes les communes de dénommer et numéroter les voies communales ainsi que de mettre ces informations à la disposition de tous,

Considérant :

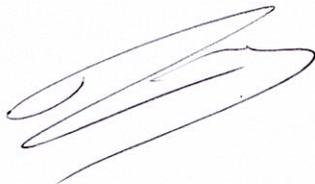
- la création d'un lotissement comprenant 16 parcelles individuelles viabilisées, chemin du Tourmont à Criel sur Mer,

- la création d'une voie d'accès,

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour dénommer cette voie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer la voie : « Résidence du Tourmont »

Le Secrétaire de séance
Eric Pruvost



À Criel sur Mer, le 02/07/2025

Le Maire

Alain Trouessin

